

relever de beaucoup les limites de cette participation. Dans le budget, on proposait de faire passer ces cotisations de \$5,500 en 1984 à \$10,000 en 1985 et ensuite par échelons progressifs jusqu'à \$15,500 en 1988. Ensuite, on apportera d'importants changements qui favoriseront ceux qui participent aux régimes à cotisations définies. L'étape II de la refonte des pensions qui commencera en 1988 va comporter des mesures visant à relever la valeur de ces régimes de retraite pour qu'un travailleur qui a droit à plus de déductions fiscales puissent profiter des nouvelles limites prévues. Nous avons bon espoir que d'ici à la fin de juin, la Chambre aura adopté les documents en question afin que les nouvelles limites proposées aient force de loi. Mais il reste encore à régler certaines questions de forme car il faut modifier tout ce système pour tenir compte de limites plus élevées. En conséquence, il va falloir présenter à l'automne un projet de loi qui tienne compte de ces complexités. Il était bien connu, même à l'époque du budget, qu'il faudrait un groupe de spécialistes pour recevoir les représentants de cette industrie, afin de modifier le système de manière à concrétiser cette notion nouvelle de plafond fiscal pour la vie entière.

Ceci dit, monsieur le Président, je suppose que le projet de loi relatif au SRG va être présenté à la Chambre d'ici à la fin de juin. J'imagine qu'il va falloir au moins jusqu'à l'automne pour présenter les modifications à la loi sur les normes des prestations de pensions à cause des complexités dont j'ai parlé. Je ne pense pas qu'un seul député veuille faire naître l'incertitude sur les marchés financiers en refusant son accord à ces nouveaux plafonds d'ici au mois de décembre prochain.

Je tiens également à signaler, monsieur le Président, que le groupe de travail a recommandé diverses modifications au Régime de pensions du Canada. Elles sont importantes. Du fait du veto dont dispose la province d'Ontario, il va falloir de longues négociations entre les provinces et l'État fédéral. J'espère que le calendrier législatif de la réforme des pensions pour les douze prochains mois va en tenir suffisamment compte. Le trésorier de l'Ontario, M. Grossman, va réunir le 5 juin les ministres de qui relève ce projet de loi. Il espère qu'ils vont arriver à un commun accord sur le calendrier législatif de la réforme des pensions. Je suppose que par ricochet, ils vont s'entendre aussi sur la nécessité de modifier le RPC. Il y a longtemps que notre gouvernement recommande des changements importants aux pensions d'invalidité du RPC. Il y a deux ans, le ministre a présenté à ses homologues provinciaux une formule qui aurait doublé ces versements. A l'époque, le trésorier de l'Ontario, M. Frank Miller, s'est opposé au doublement des pensions d'invalidité. Je suis heureux de signaler qu'au cours d'un discours qu'il a fait il y a juste trois semaines l'actuel trésorier de la province d'Ontario s'est dit d'accord pour que cette pension soit doublée. C'est une question très importante pour nos commettants.

Comme l'a dit le député de Provencher, et il se trouve que je suis d'accord avec lui là-dessus, beaucoup de nos problèmes concernent des gens de 60 à 64 ans, en majorité des veuves. A en juger par la réaction des députés il semble que nous ayons beaucoup de difficultés à aider les personnes qui comptent sur

la pension d'invalidité du RPC pour survivre. Nous reconnaissons tous que les montants sont beaucoup trop faibles, et je suis heureux que M. Grossman ait fini par retirer le veto, ce qui nous permet de modifier le RPC pour assurer à ces personnes un minimum de confort et de sécurité.

Également, monsieur le Président, il semble qu'il y ait accord sur les améliorations à apporter aux pensions de conjoint survivant, ce qui résulte de la recommandation de notre groupe de travail et des modifications au RPC. Il semble y avoir unanimité pour la division des droits au RPC, lorsqu'un couple se sépare. Il semble bien que nous soyons sur la voie de la réforme des pensions. Je prévois que le régime des pensions publiques va être modifié beaucoup plus rapidement que celui des pensions privées, mais j'espère également, à condition qu'on arrive à se mettre d'accord à la réunion du 5 juin, que nous pourrions avoir des projets de loi fédéral et provinciaux relatifs aux pensions privées présentés au cours des douze à dix-huit mois qui viennent. Quel que soit le calendrier, il est clair qu'une fois la loi sur les régimes publics et privés mise en vigueur, les besoins des travailleurs et des femmes en matière de pensions seront satisfaits.

**M. Miller:** Monsieur le Président, j'aimerais bien partager l'optimisme de mon collègue. Mais j'ai une ou deux questions à poser, et je pense qu'elles sont d'importance. En tant que président du groupe de travail, le député connaît l'importance de ces négociations avec les provinces en ce qui concerne les changements au Régime de pensions du Canada. Les provinces sont loin d'être toutes prêtes à modifier le régime de pensions.

• (1710)

Le député a entendu les inquiétudes soulevées devant le groupe de travail à propos des gens sans travail ayant entre 60 et 65 ans, particulièrement maintenant que le chômage est élevé dans les régions manufacturières. En tant qu'ancien président du groupe de travail, le député encouragerait-il son gouvernement à présenter des instances aux gouvernements provinciaux pour renégocier le RPC et procéder à des discussions sérieuses sur l'abaissement facultatif de l'âge de la retraite à 60 ans? On assurerait ainsi un revenu suffisant aux gens qui ont entre 60 et 65 ans et donnerait du même coup des emplois à des jeunes qui n'en ont pas trouvé depuis quelques années.

**M. Frith:** Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député d'en face. Nous pourrions probablement convaincre nos homologues provinciaux d'accepter une telle mesure. Je suis d'accord qu'une réduction actuarielle du Régime de pensions du Canada ou du Régime des rentes du Québec profiterait un peu aux jeunes qui cherchent du travail. J'ai également pensé à maintes occasions que nous pourrions probablement utiliser des régimes de pensions beaucoup plus innovateurs pour encourager les travailleurs plus âgés à se constituer de meilleures pensions et à prendre leur retraite, cédant la place aux plus jeunes. J'espère que c'est faisable.